KWZ 75
EpoxyStrip

Instructions de sécurité pour les travailleurs / Information sur le produit

Information sur le produit



Propriétés
Nettoyant spécial acide pour éliminer les résidus de résine époxy. Sur les revêtements de carreaux. Test sur une petite surface. Utilisation uniquement par du personnel formé.



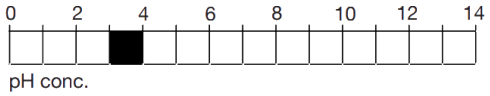
Utilisation
Appliquer le produit et laisser agir pendant environ 1 à 2 heures. Traiter avec un tampon manuellement ou mécaniquement. Laver à grande eau. Neutralisez avec un produit alcalin et rincez à nouveau.







pH:



Informations complémentaires pour l'utilisation du produit \n Appliquer le produit avec une ESM (monobrosse) et un pad ou une brosse. Rincer ensuite à grande eau. Appliquer le produit et le laisser agir pendant au moins 30 minutes, au maximum 8 heures. Le produit dissout les joints en résine époxy et doit être neutralisé après utilisation avec un produit alcalin.

Instructions de sécurité pour les travailleurs

Utilisation de la substance/du mélange: Détergent / Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Composants: 1-Ethyl-2-pyrrolidone, No.-CAS 2687-91-4, No.-CE 220-250-6 / Formic acid, No.-CAS 64-18-6, No.-CE 200-579-1

Indications de risque pour l'homme et l'environnement



Danger
H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H360D: Peut nuire au foetus.

Mesures de protection et instructions





P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387).
Protection des mains: Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.
Protection des yeux: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
Protection de la peau et du corps: Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Comportement en cas d'urgence

Précautions individuelles: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit.
Méthodes particulières d'intervention: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Premier Secours

Inhalation: Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler immédiatement un médecin.
Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Elimination adéquate

Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 14 06 03 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.